

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil vingt

Le 26 mai à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de M. SUTRE Gérard, le plus âgé des membres du conseil.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2020

PRESENTS : MMES CHARLES – LESENNE – POT – SCHROEDER – STAËL – TABEL

MM. BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT – DESCLIDES – DESLANDES – HUBERT – JUANOLA – LEROY – SUTRE

EXCUSEE : MME GUÉRIN

POUVOIR : MME GUÉRIN a donné pouvoir à M BOIVENT

Madame SCHROEDER Laëtitia a été nommée secrétaire.

2020-05-02 D

OBJET : Election du Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président, donne lecture des articles L.2122-1, L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L.2122-1 dispose qu' « il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L.2122-4 dispose que « le Maire et les adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres, au scrutin secret ... »

L'article L.2122-7 dispose que « le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité le plus âgé est déclaré élu ».

Le Président demande alors s'il y a des candidats.

La candidature suivante est présentée :

➤ Monsieur BOIVENT Sébastien

Le Président invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Premier tour de scrutin

AR PREFECTURE

016-211601687-20200526-20200502D-DE

Recu le 28/05/2020

~~Chaque conseiller municipal,~~

à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

➤ Monsieur BOIVENT Sébastien a obtenu 15 voix

Monsieur BOIVENT Sébastien ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

Fait à Jauldes, le 27 mai 2020

Le Maire

Sébastien BOIVENT

